

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2002-0185/PR/MEFPCP modifiant le Budget 2002 et ouvrant un crédit Additionnel dans les secteurs prioritaires de l'Education, la Santé, la Justice et l'Eau.

n° 2002-0185/PR/MEFPCP

## Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA  
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

## Date de publication

18 septembre 2002

## Numéro JO

n° 18 du 30/09/2002

## Date du numéro

30 septembre 2002

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La constitution du 15 septembre 1992**VU** La loi n°15/AN/98/4ème L du 1er avril 1998 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation et le décret n°99-0025/PR/MEFPP du 03 mars 1999 pris pour son application**VU** La loi n°107/AN/00/4ème L du 29 octobre 2000 relative aux lois de finances**VU** La loi n°145/AN/01/4ème L du 31 décembre 2001 portant budget prévisionnel de l'Etat pour l'exercice 2002**VU** Le décret n°0012/PR/MEFPP du 15 janvier 2001 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique**VU** Le décret n°2001-0053/PREdu 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre**VU** Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

SUR Proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 Septembre 2002.

## TEXTE INTÉGRAL

## Article 1er

En application de l'article 12 de la loi n°107/AN/00/4ème L du 29/10/2000 § 3 relative aux Lois de Finances, un crédit global de Sept Cent Millions de Francs Djibouti (700.000.000 FD) est ouvert au titre du budget de l'exercice 2002 afin de pourvoir à des dépenses sociales additionnelles dans les secteurs prioritaires de l'éducation, de la santé, la justice et l'eau.

## Article 2

Ce crédit sera réparti par le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation en concertation avec les différents Ministères intéressés.

---

#### Article 3

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation est chargé de l'exécution du présent décret eu égard aux exigences du Plan de Trésorerie.

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**